Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Décision Modificative DM 3 – Budget principal

N° 2025-206

L'an deux mille vingt-cinq

Le 02 décembre, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Sainte-Anne sur Vilaine, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JUGAN, LASSALLE, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT, MINIER, RIFFAULT, RINFRAY, ROGER, ROLLAND, ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

M. Samuel DANION	à	M. David JUGAN
Mme Christèle GOUR	à	M. Vincent MINIER
M. Norbert JANVIER	à	Mme Nadine DREAN
Mme Marie-Françoise MORICEAU	à	M. Jean-Eric BERTON
M. Jean-François PILARD	à	Mme Bérénice ROLLAND

DATE DE CONVOCATION : le 24/11/2025

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**28**
Votants	**33**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté,

Vu la présentation faite Madame GOHIER Myriam, Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant la nécessité d'ajuster le budget principal au regard des écritures comptables liées à :

- L'ouverture d'une ligne de crédit à hauteur de 135 000 € en dépenses de fonctionnement et 135 000 € en recettes d'investissement liée à la comptabilisation des derniers investissements à amortir
- La régularisation des écritures sur le chapitre 65

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-200070662-20251202-2025_206-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification budgétaire n°3 à appliquer sur le budget principal pour l'année 2025

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
65	65311	031	Indemnités de fonction	4 000,00 €
	65313	031	Cotisations retraite des élus	2 000,00 €
	65314	031	Cotisation sécurité sociales part patronale élus	4 000,00 €
	65748	311	Subv fonctionnement aux autres pers de droit privé	11 500,00 €
	65748	314	Subv fonctionnement aux autres pers de droit privé	1 300,00 €
	65736221	61	Subv de fonct aux BA et régies admin non dotés pers morale	-22 800,00 €
042	6811	01	Dotation aux amortissements	135 000,00 €
023	023		Virement à la section investissement	**-135 000,00 €**
TOTAL				**0,00 €**

RECETTES

CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
TOTAL				**0,00 €**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

CHAP-OP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
TOTAL				**0,00 €**

RECETTES

CHAP-OP	COMPTE	FONCTION	LIBELLÉ	MONTANT
040	28041512	01	Amortissements subv GFP de rattachement	**62 000,00 €**
	281838	01	Amortissements autres matériels informatiques	**73 000,00 €**
021	021		virement de la section de fonctionnement	**-135 000,00 €**
TOTAL				**0,00 €**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE